

DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

ÉLECTION

| | |
|---------|--|
| SECTION | |
| BUREAU | |

(1)

(1) Désignation de l'Élection

(2) Rayer la mention inutile

(3) Cette feuille, tenue en double exemplaire, doit être signée par les scrutateurs.

Feuille du dépouillement opéré par MM (3)

Instruction : On marquera par un trait, sur les points de chaque case, les votes obtenus, en commençant par la première case 20 et en continuant par la droite.

Signature des scrutateurs :